



## AVIS PUBLIC

N° 2023-009

### Demande de dérogation mineure n° 2023-003

***Suivant les dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1, a. 145.6), avis public vous est donné de ce qui suit :***

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 16<sup>ème</sup> jour d'octobre 2023 à 20 h, à la salle Socioculturelle située au 18 rue du Golf à Chute-aux-Outardes.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2023-003

Nature de la demande :

La demande concerne les dispositions du règlement de zonage qui traitent de la marge minimale à respecter lors de la construction d'un garage attenant.

Effet de la demande :

La demande aurait pour effet :

- Que la distance entre le garage attenant et la ligne séparative du lot 5 148 101 (rue Gauthier) soit inférieure à 7,5 mètres comme marge de recul avant.

Identification du site concerné :

L'immeuble affecté est localisé sur le lot 5 148 022 du cadastre du Québec. Il se situe au numéro civique 16 rue Gauthier à Chute-aux-Outardes.

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.**

DONNÉ à Chute-aux-Outardes, ce 22<sup>e</sup> jour de septembre 2023



La directrice générale adjointe,

Caroline Leclerc-Hovington